Nations Unies S/PV.4705

Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

Provisoire

4705e séance

Jeudi 13 février 2003, à 15 h 30

New York

Président :	M. Pleuger	(Allemagne)
Membres :	Angola	M. Gaspar Martins
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chili	M. Valdés
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique	M. Williamson
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Guinée	M. Cheick Ahmed Tidiane Camara
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	Pakistan	M. Khalid
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Harrison

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

03-24610 (F)

La séance est ouverte à 15 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la République démocratique du Congo et du Rwanda des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Ileka (République démocratique du Congo) prend place à la table du Conseil; M. Muvunyi (Rwanda) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Guéhenno à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, M. Sergio Vieira de Mello, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Vieira de Mello à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Le Conseil de sécurité va maintenant entendre un exposé de M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à qui je donne la parole.

M. Guéhenno : La dernière présentation au Conseil de sécurité, le 15 janvier dernier, s'est concentrée sur la situation dans le nord-est de la République démocratique du Congo, en particulier sur les questions militaires et humanitaires.

L'objet de la présentation d'aujourd'hui est de fournir aux membres du Conseil une mise à jour sur la situation militaire dans le nord-est et sur les initiatives que prennent la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et d'autres acteurs pour arriver à une solution pacifique du conflit qui déchire cette partie de la République démocratique du Congo. Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Sergio Vieira de Mello, fera de son côté une présentation sur les droits de l'homme dans la région. Une présentation plus complète sur la République démocratique du Congo et sur les activités de la MONUC sera faite au Conseil le 26 février prochain.

Je voudrais profiter de l'occasion de cet exposé pour dire quelques mots sur les activités de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Niasse. En appui aux efforts du facilitateur pour convoquer la session finale du dialogue intercongolais, l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Niasse, a, avec l'Afrique du Sud, convoqué du 20 au 25 février prochains deux commissions techniques pour discuter les questions encore pendantes, c'est-à-dire, essentiellement, la finalisation de la constitution transitoire; et les questions de sécurité et militaires. M. Niasse est convaincu que les parties pourraient déjà commencer à discuter ces questions et que la convocation de la session finale du dialogue intercongolais ne devrait pas dépendre de leurs résolutions préalables.

M. Niasse s'est rendu en République démocratique du Congo du 4 au 10 février pour consulter les parties congolaises et pour préparer ces deux réunions. Le facilitateur du dialogue

intercongolais, S. E. Sir Ketumile Masire, est de son côté convaincu qu'il serait très utile que le Conseil de sécurité incite les parties à coopérer pleinement avec lui et avec M. Niasse pour qu'un accord puisse être trouvé sur les questions pendantes rapidement, de telle façon que le dialogue intercongolais puisse enfin connaître sa session finale le plus vite possible.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je voudrais maintenant passer au principal objectif du présent exposé et faire le point sur la situation militaire. Comme les membres du Conseil le savent, des affrontements intenses se poursuivent dans et autour de la région de l'Ituri depuis le mois d'octobre, malgré la signature de l'accord global des 16-17 décembre. En décembre, le Mouvement de libération du Congo (MLC) et son allié, le Rassemblement congolais pour la démocratie – Mouvement de libération (MCD-ML) ont lancé une offensive de grande envergure en direction de Beni (Nord-Kivu), contre les forces du RDC-K/ML avec, semble-t-il, la participation de certaines forces appartenant à l'Union des patriotes congolais (UPC). Le 17 décembre, la ville de Beni a été capturée. Des milliers de civils ont été déplacés et ont été victimes de violations des droits de l'homme à la suite des combats.

Par la suite la MONUC, avec l'appui du Conseil de sécurité et de ses 5 membres permanents, ainsi que des Ambassadeurs de la Belgique et de l'Afrique du Sud à Kinshasa, a réussi à mener à bien ses efforts pour parvenir à la conclusion d'un armistice, qui a été signé le 30 décembre à Gbadolite. Cet armistice prévoyait le retrait et le désengagement des forces et l'accès pour l'aide humanitaire. Le MLC a commencé à se retirer de la région de Mambasa-Komanda seulement le 6 janvier, soit bien après les dates prévues, et a achevé son retrait le 3 février. Ensuite, événement troublant, l'UPC qui n'avait pas signé l'accord de Gbadolite, a pris Komanda. La MONUC a placé une équipe d'observateurs militaires à Mambasa et, après avoir effectué une reconnaissance préliminaire à Komanda, prévoit d'y déployer une équipe lorsque les conditions de sécurité le permettront.

Le Représentant spécial et le commandant de la Force ont tous deux invité sans succès l'UPC à se retirer de ses positions nouvellement acquises. Les forces de l'UPC ont, au contraire, poursuivi leur avancée et elles ont été vues à seulement 25 kilomètres à l'est de Mambasa. On signale que sur la route reliant Bunia et Komanda, les forces de l'UPC ont mis en place 14 postes de contrôle, où les soldats demandent de l'argent à toute personne souhaitant passer. Il semble aussi que l'UPC ait renforcé de manière importante ses capacités militaires ces derniers mois, y compris en recrutant des enfants soldats et en faisant l'acquisition d'équipement militaire.

La MONUC est vivement préoccupée par le discours du dirigeant de l'UPC, M. Thomas Lubanga, qui prétend être le seul à avoir le droit légitime de contrôler l'ensemble de la région de l'Ituri. Ce qu'il fait pour appuyer ces prétentions va irrémédiablement provoquer un conflit entre ses forces et celles du RCD-K/ML. Comme le savent les membres du Conseil, l'UPC est maintenant alliée au RCD-Goma. Il se dit également que le Rwanda appuie l'UPC. Le RCD-K/ML, par contre, est appuyé par un grand nombre de troupes des Forces armées congolaises (FAC), l'équivalent probablement d'un bataillon, récemment déployées à Beni.

En outre, lors d'une conférence de presse à Kampala, le 12 février, un éminent dirigeant ituri, le Chef Kawa, a annoncé la formation d'un nouveau groupe Hema-Lendu, le Front pour l'intégration et la paix, opposé à l'UPC, et a demandé le maintien des forces ougandaises en Ituri. Il est donc clair que tout nouveau conflit dans la zone a d'importantes répercussions au niveau régional, bien au-delà des environs immédiats.

Pendant ce temps, à l'extrémité sud du territoire contrôlé par le RCD-K/ML, le RCD-Goma a avancé jusqu'au nord de Kenyabayonga, située à une cinquantaine de kilomètres de la frontière entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda. Il s'agit très probablement de faire en sorte que Kenyabayonga fasse partie du territoire du RCD-Goma. Une offensive dirigée contre le RCD-K/ML, avec les répercussions qu'elle aurait aux yeux de l'Ouganda pour le RCD-Goma ainsi qu'une présence rwandaise tout près de la frontière entre l'Ouganda et l'Ituri, ou un conflit éclatant suite aux tensions croissantes entre l'UPC et les Forces de défense du peuple ougandais (UPDF), pourraient provoquer une réaction militaire de la part de l'UPDF.

S'agissant maintenant des aspects politiques de la situation dans le nord-est, il convient de souligner que dans cette partie de la République démocratique du

Congo, la situation est de plus en plus préoccupante. L'importance d'une solution politique pour pouvoir appuyer tout désengagement militaire ou cessez-le-feu est essentielle. La MONUC a fourni des efforts importants ces dernières semaines pour atténuer les tensions et pour recommander la mise en place de mécanismes de consolidation de la paix. Le Représentant spécial a rencontré le Président Museveni à Kampala, le Ministre des affaires étrangères Miranda au Rwanda et l'Envoyé spécial Mazimhaka, à Kigali. Le Commandant de la Force est actuellement à Bunia, et exhorte à la modération dans ce qui est devenu non seulement une situation dangereuse pour les groupes rebelles basés dans l'Ituri, mais qui pourrait également s'avérer être un éventuel nouveau secteur névralgique entre l'Ouganda et le Rwanda. Dans ce contexte, le Président Museveni a dit au Représentant spécial du Secrétaire général à Kampala qu'il ne tolérerait pas l'intransigeance de l'UPC.

Alors que la MONUC a continué de rencontrer les acteurs politiques à Bunia pour organiser un cessez-le-feu au niveau local devant mener à la réunion de la Commission de pacification de l'Ituri (CPI), comme le stipule l'Accord de Luanda, le Président Dos Santos de l'Angola a dépêché son Envoyé spécial à Dar es-Salaam le 9 février pour une réunion de deux jours avec les Présidents Kabila et Museveni. Le dirigeant de l'UPC, M. Lubanga, s'est également rendu à Dar es-Salaam et a rencontré séparément le Président Museveni.

Lors de la réunion entre les Présidents Kabila et Museveni, les Ministres des affaires étrangères de l'Ouganda et de la République démocratique du Congo ont signé un amendement à l'Accord de Luanda, prévoyant un nouveau calendrier pour les travaux du CPI, que l'on envisage de créer. D'après le nouveau calendrier, le comité préparatoire pour l'IPC – composé de deux représentants du Gouvernement de la République démocratique du Congo, de deux représentants de l'Ouganda et de deux représentants de la MONUC ainsi que de quatre représentants des autres parties présentes sur le terrain dans l'Ituri – devrait commencer ses travaux le 17 février et les achever d'ici au 20 mars. Ensuite ou parallèlement, on assistera au retrait total des forces ougandaises de la République démocratique du Congo. Une réunion au niveau ministériel est prévue à Luanda le 14 février pour déterminer les modalités de mise en oeuvre de la Commission de pacification de l'Ituri. La MONUC poursuit ses efforts pour réunir plusieurs représentants des parties locales dans l'Ituri pour appuyer le processus.

Pour ce qui est brièvement de la situation des droits de l'homme, à propos de laquelle le Haut Commissaire aux droits de l'homme interviendra plus longuement, les membres du Conseil se souviendront que les observations de l'équipe pluridisciplinaire de la MONUC qui a été envoyée dans la région de Beni pour enquêter sur des allégations selon lesquelles d'importantes violations des droits de l'homme se seraient produites dans la ville de Mambasa leur ont été présentées lors de mon exposé, le 15 janvier. L'équipe travaille en étroite collaboration avec le Haut Commissaire aux droits de l'homme pour l'aider dans ses enquêtes sur les événements qui se sont produits durant l'offensive menée par le MLC/RCD-N dans le nord-est. Des détails supplémentaires ont ensuite été transmis au Haut Commissaire pour être inclus dans son rapport.

Pour ce qui est des perspectives, je voudrais pour terminer faire part au Conseil de quelques réflexions quant au rôle futur de la MONUC en matière de droits de l'homme, notamment étant donné l'accord global des 16-17 décembre. Dans ce contexte, nous reconnaissons le rôle éminent joué par le Haut Commissariat aux droits de l'homme en République démocratique du Congo, et nous souhaitons appuyer les efforts qu'il a entrepris aussi étroitement et aussi vigoureusement que possible. En fin de compte, si la culture de l'impunité en République démocratique du Congo ne prend pas fin, il sera difficile de réaliser des progrès sur le plan politique. Le Conseil pourrait souhaiter envisager comment prêter une attention soutenue aux droits de l'homme en République démocratique du Congo. Le Département des opérations de maintien de la paix et la MONUC, qui a une composante droits de l'homme, s'efforceront, en coordination avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme, de parvenir à cette fin.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant entendre un exposé de M. Sergio Vieira de Mello, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, à qui je donne la parole.

M. Vieira de Mello : Le rapport que je présente aujourd'hui complète celui que vient de faire mon collègue Jean-Marie Guéhenno et répond à la

déclaration à la presse du Président du Conseil de sécurité en date du 15 janvier 2003 (communiqué de presse SC/7634). Dans cette déclaration, les membres du Conseil avaient condamné très fermement les massacres et les violations systématiques des droits de l'homme commises dans le district de l'Ituri. Ce même jour, j'achevais ma mission en République démocratique du Congo, et j'ai demandé à cette occasion à mon Bureau en République démocratique du Congo de même qu'aux collègues de la section des droits de l'homme de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) d'assurer un suivi immédiat de la demande du Conseil dans le sens d'une observation continue de la situation dans cette région de la République démocratique du Congo.

Au-delà des brefs commentaires que je ferai sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo, mon Bureau a également préparé un rapport plus détaillé sur cette question que je serai très heureux de partager avec les membres s'ils le souhaitent.

En général, le Gouvernement et les autres parties au conflit continuent de commettre de graves violations des droits de l'homme. Cela est alarmant et pourrait représenter, comme vient de le dire mon collègue, une menace pour le processus de paix, qui demeure fragile. Le Gouvernement ainsi que les dirigeants des groupes rebelles ont admis qu'il existe des violations massives des droits de l'homme. Cependant, l'impunité dont jouissent les auteurs de ces graves violations, notamment des officiers supérieurs de l'armée gouvernementale et des commandants des diverses forces rebelles représentent un obstacle majeur à la promotion des droits de l'homme et à une paix durable en République démocratique du Congo.

La situation humanitaire, qui est déjà très difficile, se détériore davantage en raison des obstacles multiples à l'accès par les acteurs humanitaires aux populations démunies, dont beaucoup de membres ont été forcés de quitter leurs villages et de chercher refuge dans les forêts inhospitalières dans l'est du pays. Ces régions sont, comme les membres le savent, sous le contrôle des groupes rebelles. Les belligérants dans cette zone ne permettent pas aux organisations humanitaires de franchir leurs zones de contrôle respectives. Il est donc vital de faciliter l'accès et l'aide qu'apportent les agents humanitaires aux populations déplacées par ce conflit.

Les intérêts économiques en plus qui sont à l'origine du pillage continu des ressources naturelles et des revenus de l'État demeurent un facteur de déstabilisation et contribuent aux conditions anarchiques et aux graves violations des droits de l'homme dans l'est du pays. La détérioration rapide de l'économie, exacerbée par la poursuite du conflit, est également une réelle préoccupation. La forte réduction des revenus des ménages a conduit à une corruption généralisée au sein du système judiciaire des forces armées et de police, des enseignants et des chefs d'établissements scolaires ainsi qu'au sein du personnel médical, entraînant une grande inefficacité de l'administration publique dans son ensemble, dont m'a entretenu le Président de la République, M. Joseph Kabila lui-même.

Comme les membres le savent, à la fin de l'année dernière, la MONUC a dépêché une équipe dans la région de Beni pour mener une enquête sur des allégations de sérieuses violations des droits de l'homme, à savoir exécutions sommaires, viols, tortures et disparitions forcées, qui auraient eu lieu à Mambasa et dans les villages situés sur les axes Mambasa-Mangina et Mambasa-Eringeti. L'équipe a confirmé le recours aux pillages, aux assassinats et viols, comme des instruments de guerre prémédités par les forces du Mouvement de libération du Congo (MLC) et du Rassemblement congolais pour la démocratie-National (RCD/N) en octobre 2002 et durant les récents affrontements en décembre 2002 avec l'appui des soldats de l'Union des patriotes congolais (UPC). Les exécutions sommaires ont eu pour cible l'ethnie Nandé et certains pygmées qui ont été forcés de fuir dans la forêt pour la première fois, accusés de collaboration avec le RCD-Kisangani/Mouvement de libération (RCD-K/ML).

Les victimes et témoins ont fait état de plusieurs cas de mutilation suivis d'actes de cannibalisme. L'équipe spéciale d'enquête de la MONUC a interviewé plus de 500 personnes déplacées à Beni, Butembo, Mangina, Oicha et Eringeti. Les violations les plus choquantes des droits de l'homme recueillies parmi ces témoignages se résument à 220 exécutions arbitraires, 95 cas de viols, 122 cas de disparitions forcées, 102 parents disparus, y compris des enfants, 32 cas de tortures et de mauvais traitements ainsi que plus de 104 cas de séquestration à des fins de travail forcé.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le pillage systématique de tous les bâtiments, y compris les hôpitaux, les églises et les habitations individuelles, a également été confirmé lors de la visite de l'équipe à Mambasa et à Mandima ainsi qu'à moi-même, durant ma visite à Kisangani, où j'ai rencontré des représentants de diverses zones de l'est de la République démocratique du Congo.

L'opération militaire planifiée menée par les forces du MLC avait pour nom de code « Effacer le tableau ». Mon rapport écrit fourni davantage de détails à ce sujet. Le dirigeant du MLC a reconnu la véracité des accusations et a promis de poursuivre en justice les personnes soupçonnées d'avoir commis ces crimes. D'après des rapports, 27 officiers ont été arrêtés, et l'ouverture de leur procès est prévue pour le 18 février 2003. Tout en nous félicitant de ce que les responsabilités ont été reconnues, ce qui est plutôt inhabituel dans ce genre de situations, j'ai refusé que mon Bureau de Kinshasa assiste, comme on l'a demandé, à ces procès en tant qu'observateur, car le système judiciaire militaire mis en place par les rebelles n'est ni légitime ni conforme aux normes internationales en matière juridique et de droits de l'homme. À mon avis, ces crimes devraient relever de la juridiction du mécanisme judiciaire de transition qui sera créé conformément à l'Accord de Pretoria des 16 et 17 décembre 2002.

La crise autour de Beni/Mambasa, outre ces horribles atrocités systématiques, a provoqué le déplacement de plus de 100 000 personnes. Au début de janvier 2003, en partenariat étroit avec les organisations non gouvernementales, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme alimentaire mondial et la MONUC ont participé à des missions d'évaluation humanitaire dans la région. À la mi-janvier, nombre des personnes déplacées avaient entrepris de retourner à Mambasa et à Eringeti, mais un grand nombre d'entre elles s'étaient dispersées dans la forêt où l'accès est difficile voire impossible. L'insécurité alimentaire était une source de préoccupation majeure. Les équipes humanitaires ont déterminé que si la situation en matière de sécurité ne s'améliorait pas, les personnes déplacées ne pourraient pas s'occuper de leurs récoltes, et il deviendrait encore plus difficile à long terme de se procurer des vivres, ce qui pourrait avoir des conséquences tragiques pour ces populations.

Une récente mission dépêchée à Bunia a confirmé les violations flagrantes des droits de l'homme, y compris des viols collectifs de femmes, des exécutions extrajudiciaires, le pillage et l'incendie des maisons. À Nyakunde, plus de 2 000 assassinats ont été signalés, et la population a de nouveau fui dans la forêt. Des atrocités analogues ont été signalées à Kindu, et des viols collectifs auraient été commis à plusieurs reprises dans les Kivus.

Dans les zones contrôlées par l'UPC depuis août 2002, la situation en matière de droits de l'homme s'est également nettement détériorée. Les informations recueillies révèlent que les persécutions pour des motifs ethnique ou tribal, l'extorsion de biens, les viols et les autres formes de violences sexuelles à l'égard des femmes, les exécutions extrajudiciaires et le recrutement forcé d'enfants sont commis par les militaires de l'Union des patriotes congolais – Réconciliation et paix (UPC-RP). La situation a obligé des milliers de civils à fuir vers le sud, de Bunia à Irumu, Mambasa et Beni, augmentant ainsi le nombre des personnes déplacées dans la région. Après les événements survenus en décembre 2002 à Mambasa, ces personnes déplacées ont dû fuir une fois de plus vers le sud en direction des villes d'Eringeti et d'Oicha dans la région de Beni. Des fosses communes ont été découvertes dans plusieurs endroits à Bunia.

Ces derniers mois ont également été marqués par des violations massives des droits de l'homme commises dans le district de l'Ituri. Dans la région de Bunia, des chasses à l'homme et des représailles pour des motifs ethniques continuent d'être signalées. On dit que l'UPC-RP alimente la crise. Il faut noter que l'UPC-RP n'a pas participé au dialogue intercongolais qui se tenait à Sun City, comme l'a indiqué Jean-Marie Guéhenno.

Pour terminer, je tiens à dire au Conseil de sécurité qu'il est urgent et impératif de continuer de suivre de très près la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo et d'en faire rapport compte tenu des répercussions actuelles de la situation, qui, si l'on n'y met pas fin, risquent de continuer de saper les efforts visant à rétablir la paix et la sécurité dans le pays.

Le Conseil voudra peut-être à nouveau exiger que les belligérants, ainsi que leurs partisans étrangers, mettent immédiatement fin aux violations des droits de l'homme et à la culture de l'impunité, et que les responsables de ces crimes, notamment ceux qui continuent à exercer des fonctions de commandement

militaire, soient immédiatement arrêtés puis traduits en justice. De même, je pense que la Commission des droits de l'homme, par l'entremise de sa Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo, continuera de suivre de près la situation. La Rapporteuse spéciale se rendra très bientôt en République démocratique du Congo avant de faire rapport à la Commission lors de sa cinquante-neuvième session, qui se tiendra bientôt.

Dans mon rapport, j'ai désigné nommément trois officiers supérieurs du RCD-Goma qui sont soupçonnés d'avoir participé aux massacres du 14 mai 2002 et qui n'ont pas été traduits en justice. Deux d'entre eux ont même reçu une promotion. C'est une question que j'ai soulevée auprès des principaux dirigeants du RCD-Goma que j'ai rencontrés à Kisangani en janvier dernier. En ce qui concerne les officiers du MLC impliqués dans les crimes que je viens de mentionner, il devrait être possible d'obtenir leurs noms car il paraît que ces personnes ont été mises en état d'arrestation par leur chef. J'ai également désigné nommément le commandant des forces gouvernementales qui est soupçonné d'avoir commis des violations des droits de l'homme lors de l'incident qui a eu lieu à Ankoro, dans la province de Katanga les 10 et 11 novembre 2002, ainsi que les dirigeants des groupes rebelles qui devraient être tenus responsables des violations flagrantes commises par les officiers et les hommes placés sous leur commandement. Il faut s'efforcer de prévenir leur intégration dans les mécanismes transitoires de l'Accord de Pretoria qu'ils ne seront pas exonérés par un processus judiciaire ou une enquête crédibles.

Le Conseil pourrait également s'assurer que le Processus de paix de Pretoria repose sur des bases solides en matière de droits de l'homme et que, parallèlement, des systèmes judiciaires efficaces de protection des droits de l'homme sont créés ou renforcés en République démocratique du Congo, ceci afin d'assurer le succès et la viabilité du processus. À cet égard, il conviendrait peut-être d'envisager de créer une commission internationale d'enquête pour examiner toutes les violations graves des droits de l'homme qui ont été commises par toutes les parties. Il est essentiel pour la paix future de la République démocratique du Congo que les personnes responsables de ces actes soient contraintes d'en assumer la responsabilité.

Je tiens enfin à exhorter le Conseil à mettre efficacement en oeuvre les sections de l'Accord de Pretoria qui appellent à la création d'un bureau national d'observation des droits de l'homme ainsi que d'une commission « vérité et réconciliation », ne serait-ce que pour permettre aux voix des victimes d'être entendues clairement et fortement.

Pour terminer, je tiens à dire que mon Bureau est, comme le Département des opérations de maintien de la paix et la MONUC, prêt à continuer à participer – en étroite collaboration avec la MONUC, bien entendu – au renforcement de notre capacité de contrôle et d'établissement de rapports en République démocratique du Congo, et à renforcer son appui et ses activités durant le processus de transition dans les domaines qui touchent aux droits de l'homme. Peut-être toutes ces activités ont-elles d'ailleurs un lien avec les droits de l'homme. Un mandat très clair de la part du Conseil de sécurité renforcerait indéniablement la capacité de mon personnel et de la MONUC de s'acquitter véritablement de leur rôle pour mettre en place, dans une République démocratique du Congo en paix, des institutions démocratiques reposant sur la primauté du droit, l'exercice effectif des responsabilités et les droits de l'homme pour tous.

M. Khalid (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, ainsi que le Haut Commissaire aux droits de l'homme, M. Sergio Vieira de Mello, de leurs exposés d'information sur les ignobles événements qui ont lieu en République démocratique du Congo. Nous condamnons toutes les atteintes aux droits de l'homme qui ont été commises en République démocratique du Congo. Les crimes dont il a été fait mention aujourd'hui sont effectivement inacceptables. Il convient de traduire en justice les auteurs de ces crimes.

L'ironie veut que les rapports sur les combats et les atrocités, qui nous ont été présentés, coïncident avec des nouvelles positives en matière de processus politique, notamment celle du récent sommet qui a eu lieu entre les dirigeants de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda, et avec les progrès enregistrés en matière de formation d'un Gouvernement national de transition. Il y a donc un hiatus entre les succès obtenus en matière de processus politique et la détérioration de la situation sur le terrain.

À ce jour, plus de 2,5 millions de personnes ont trouvé la mort dans le conflit en République démocratique du Congo. De nombreuses autres mourront si ces combats se poursuivent. Les civils sont les victimes à la fois directes et indirectes de ce conflit. Malgré les accords et progrès réalisés dans la mise en oeuvre de ces accords, la situation sur le terrain demeure particulièrement préoccupante. Nous craignons également que ce conflit persistant ne déstabilise la situation et ne sape gravement le processus de paix. À notre avis il est temps que la communauté internationale fasse le bilan de cette situation et prennent des décisions audacieuses.

À ce stade, nous souhaiterions poser un certain nombre de questions à M. Vieira de Mello ainsi qu'aux autres membres du Conseil.

Nous devons pouvoir compter sur l'engagement de toutes les parties afin de garantir la sécurité et le bien-être de tous les civils en République démocratique du Congo, et de s'assurer que ces atrocités ne se reproduiront pas. Comment parvenir à cet objectif? Quels efforts la communauté internationale et les acteurs régionaux doivent-ils déployer pour inciter toutes les parties à ne pas avoir recours à la violence et les exhorter à trouver une solution négociée aux problèmes en suspens? Serait-il possible que, dans le cadre de ces efforts, le Conseil de sécurité envisage le renforcement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo au-delà de la phase actuelle d'expansion III et, dans le même temps, le renforcement de son mandat et de sa présence?

M. de La Sablière (France) : Je remercie M. Vieira de Mello de s'être rendu en République démocratique du Congo du 12 au 15 janvier et d'être venu nous présenter ses conclusions. Je remercie aussi M. Guéhenno de son exposé.

Les informations transmises par M. Vieira de Mello sont extrêmement préoccupantes, en particulier s'agissant de la situation dans l'est du pays. Elle est certes grave en secteur gouvernemental. Les condamnations à mort sont inacceptables; le Haut Commissaire l'a d'ailleurs dit aux autorités de Kinshasa, et l'Union européenne a également fait des démarches à ce sujet. Mais les atrocités commises dans l'est – dans le Kivu et aussi maintenant en Ituri, et qui viennent d'ailleurs de nous être décrites – atteignent des niveaux rarement atteints.

La France souscrit à tous les commentaires de M. Vieira de Mello. Les combats et les exactions sont inacceptables, d'autant plus que l'Accord de Pretoria offre désormais une perspective politique. La culture de l'impunité ne doit pas s'installer. Pour relayer les principaux messages du Haut Commissaire aux droits de l'homme, la France, en liaison avec ses partenaires du Conseil de sécurité, préparera dans les prochains jours une déclaration présidentielle.

Il nous semble nécessaire, en particulier, de condamner les atrocités qui ont été commises et d'appeler les parties à identifier sans délais les responsables et à les traduire en justice. Il faudrait aussi envoyer un message sans ambiguïtés aux parties : il faut qu'elles aboutissent d'ici la fin du mois à de solides décisions de principe sur les questions de la constitution et de la sécurisation de la transition, faute de quoi les espoirs nés de l'Accord de Pretoria s'évanouiront.

Pour terminer, je souhaiterais poser une question à M. Vieira de Mello. Nous notons avec satisfaction que la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo, Mme Motoc, se rendra dans ce pays à la fin du mois, et nous souhaitons savoir si elle donnera la priorité à l'est du pays, comme cela semblerait souhaitable. Par ailleurs, les Rapporteurs spéciaux, comme par exemple Mme Jahangir, Rapporteuse spéciale sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, vont-ils également se rendre en République démocratique du Congo à nouveau?

M. Konuzin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Marie Guéhenno, ainsi que le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, M. Sergio Vieira de Mello, de leurs exposés détaillés.

La situation en République démocratique du Congo continue d'être une grave source de préoccupation. En effet, après le succès manifeste de l'accord de cessez-le-feu qui avait été conclu entre les parties au conflit et de celui qu'avaient passé les États de la région sur le retrait des forces et la mise en place de mesures de confiance, des affrontements armés se reproduisent de nouveau dans l'est et le nord-est du pays.

Malheureusement, force est de constater que le dialogue intercongolais s'est enlisé. Les accords conclus au sujet de la composition du gouvernement de

transition, de l'Assemblée nationale, et au sujet des prérogatives du Vice-Président permettent de conserver un certain optimisme. Cependant, il est évident que toutes les parties signataires des accords ne sont pas satisfaites du rôle qui leur a été confié au sein du nouveau gouvernement. Certaines de ces parties continuent d'émettre des exigences manifestement excessives et d'user de la force et des armes. Nous ne pouvons non plus faire preuve d'optimisme face aux rumeurs selon lesquelles dans les conditions de déstabilisation militaire et politique actuelle de la République démocratique du Congo, certaines parties non congolaises essaient d'user de leur influence sur les groupes armés qu'elles soutiennent pour parvenir à des positions qui leur soient favorables, ce qui aurait des conséquences incalculables. Bien entendu, il en résulte une aggravation de la situation humanitaire, déjà catastrophique, ainsi que de violations massives des droits de l'homme.

À cet égard, nous voudrions rappeler que la quasi-totalité des résolutions du Conseil de sécurité et des déclarations présidentielles sur la République démocratique du Congo contiennent des dispositions contraignant les parties au conflit à coopérer en tous points avec les organisations internationales humanitaires et de défense des droits de l'homme qui travaillent sur le terrain. Toutefois, nous en sommes convaincus, la situation dans ce domaine reste tout à fait alarmant, avant tout en raison des obstacles nombreux que les parties au conflit continuent d'opposer au fonctionnement normal des organisations internationales. Nous devons mettre un terme à cet état de choses.

M. Williamson (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je remercie tout d'abord le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Guéhenno, de son exposé.

Les violences et les tensions actuelles dans l'Ituri représentent une grave cause de préoccupation. Les violences auxquelles nous assistons dans les zones est et nord-est de la République démocratique du Congo constituent une menace à ce fragile processus de paix. Les progrès prometteurs enregistrés ces derniers mois sur le plan politique ne se sont malheureusement pas entièrement concrétisés sur le terrain. Les États-Unis se félicitent du bon travail réalisé par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et de l'attention soutenue qu'accorde à la situation en République démocratique du Congo le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno.

Je voudrais également remercier le Haut Commissaire aux droits de l'homme, M. Sergio Vieira de Mello, de son exposé. Ce que nous avons entendu aujourd'hui concernant la situation catastrophique dans le pays en matière de droits de l'homme et les atrocités commises par différentes factions armées confirme de façon tragique la nécessité de maintenir les droits de l'homme au centre des efforts que nous déployons pour rétablir une paix durable et installer un nouveau gouvernement de transition en République démocratique du Congo.

Dans ses déclarations et ses résolutions, le Conseil de sécurité a constamment exhorté les parties congolaises et les gouvernements étrangers impliqués dans le conflit à respecter les normes internationales en matière de droits de l'homme et les dispositions pertinentes du droit international humanitaire. Le Gouvernement des États-Unis a réaffirmé ces déclarations dans des messages bilatéraux adressés aux parties.

Cependant, il n'y a pas de réponses rapides à cette situation. Il n'est que trop facile à certains individus au sein du Gouvernement congolais de fuir leurs responsabilités, lorsque les institutions gouvernementales elles-mêmes sont corrompues et sourdes aux préoccupations humanitaires. Les chefs des groupes armés et les militaires congolais ont beau jeu d'invoquer la confusion de la guerre pour excuser les atrocités qui finissent par apparaître au grand jour.

Le Conseil doit veiller à ce qu'au cours de la mise en place par les parties congolaises d'un nouveau gouvernement de transition, ces parties fassent de la protection des droits de l'homme une priorité. Il importe tout autant, que le Conseil veille à ce que l'application des accords de paix ne soit pas achetée au prix de l'impunité des responsables des atrocités commises – par exemple, l'an passé, à Kisangani, Kindu et dans la province d'Ituri.

Pour aider les parties congolaises à mettre en place de nouvelles structures gouvernementales en République démocratique du Congo, ma délégation accueille favorablement les idées émises par le Haut Commissaire aux droits de l'homme sur ce que peuvent faire la communauté internationale et le Haut Commissariat afin de permettre aux parties congolaises de mettre en place des institutions plus fortes en

matière de droits de l'homme dans le cadre d'un nouveau gouvernement de transition. A-t-on demandé au bureau du Haut Commissariat à Kinshasa de fournir des conseils techniques aux parties à l'heure où elles mettent en place de nouvelles institutions gouvernementales?

Une question liée aux précédentes est de savoir si l'on a des critères pour mesurer ce que le Conseil de sécurité et la communauté internationale pourraient raisonnablement attendre de la part d'un nouveau gouvernement de transition en République démocratique du Congo. Y a-t-il des institutions spécifiques à mettre sur pied ou des mesures que le Conseil doit pouvoir attendre d'un gouvernement de transition désireux d'obtenir sa bénédiction et son soutien actif?

La délégation des États-Unis estime que le bureau de la MONUC chargé des droits de l'homme s'acquitte efficacement de ses fonctions de suivi et d'établissement de rapports. Ma délégation aimerait connaître les vues du Haut Commissaire concernant l'efficacité du travail de ce bureau jusqu'à présent. La MONUC doit-elle adopter un rôle plus actif en matière de droits de l'homme? Quel rôle la MONUC doit-elle jouer en matière de droits de l'homme aux côtés, par exemple, des parties à un gouvernement de transition?

La délégation des États-Unis a été choquée et révulsée d'entendre ce qu'a dit le Haut Commissaire au sujet des atrocités commises dans la province d'Ituri en automne dernier par les forces du Mouvement national de libération du Congo (MLC) et de son allié, le Rassemblement congolais pour la démocratie (RDC) national – choquée par les souffrances infligées en permanence à la population congolaise par ceux qui prétendent vouloir protéger le pays, et révulsée de voir que les membres d'une faction armée qui entend exercer le pouvoir dans un futur gouvernement puissent ainsi se livrer à la torture, au viol, au meurtre et au cannibalisme.

Le Gouvernement des États-Unis et le Conseil de sécurité ont condamné ces atrocités. Le Conseil a tenu Jean-Pierre Bemba, chef du MLC, personnellement responsable des mesures à prendre contre les auteurs de ces actes horribles. Ils ne sauraient rester impunis.

Le Gouvernement des États-Unis suivra de près les procès que M. Bemba a promis d'instruire contre ceux qu'il a accusés d'être responsables de ces atrocités. Toute procédure juridique qui ne serait pas de la plus grande transparence et qui n'aurait pas de graves conséquences pour les responsables remettrait en question la volonté de M. Bemba de défendre les droits de l'homme et, de ce fait, les États-Unis ne pourraient que difficilement travailler avec lui au sein d'un futur gouvernement de la République démocratique du Congo.

Nous souhaitons connaître les vues du Haut Commissaire sur les façons dont son Bureau peut travailler avec la MONUC pour veiller à ce que les procès instruits par M. Bemba soient exhaustifs et équitables. Nous avons été déçus d'apprendre que le Haut Commissariat aux droits de l'homme ne compte pas charger l'un de ses collaborateurs de suivre les procès ou d'y assister. Y a-t-il une assistance technique que la MONUC et/ou le Haut Commissariat pourrait fournir? Y a-t-il des mesures que la communauté internationale et le Conseil de sécurité peuvent prendre?

Nous sommes également très préoccupés par l'absence de suivi de la part du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma) après les massacres commis à Kisangani en mai dernier. Après que le Haut Commissaire Mary Robinson a fait rapport au Conseil de sécurité l'été dernier, ce dernier a condamné les responsables et exigé que le RCD-Goma prenne des mesures pour traduire les coupables en justice. La Commission des droits de l'homme a adopté sa propre résolution demandant au Rapporteur spécial sur la République démocratique du Congo et au Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires d'entreprendre une mission conjointe en République démocratique du Congo. On a demandé au Haut Commissariat de fournir des compétences techniques à la mission. Les représentants du RCD-Goma ont déclaré que c'est à eux seuls qu'incombait la responsabilité d'arrêter et de traduire en justice ceux de leurs compagnons qui avaient pris part aux massacres de Kisangani. Mais le Gouvernement des États-Unis n'a pas eu connaissance de mesures que le RCD-Goma aurait prises ultérieurement. Ceci est inacceptable de la part d'une entité qui veut faire partie du futur gouvernement de la République démocratique du Congo.

Les États-Unis apprécieraient toute information que le Haut Commissariat pourrait donner sur les actions de suivi menées par le RCD-Goma et sur l'état d'avancement de toute enquête menée par le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires.

Ce sont les dirigeants des factions responsables qui doivent enquêter sur ces crimes et ces violations contre le droit international humanitaire, de même qu'il incombe aux dirigeants politiques et militaires qui veulent avoir un rôle dans un nouveau gouvernement de la République démocratique du Congo de garantir les droits de l'homme du peuple congolais. Nous devons veiller à ce qu'aucun d'entre eux ne se soustraie à ses responsabilités. Ceci est essentiel si l'on veut instaurer une justice provisoire, et une justice provisoire est nécessaire à l'édification d'une nouvelle société pacifique et viable en République démocratique du Congo.

Les États-Unis peuvent appuyer les éléments d'un communiqué de presse tel que l'a énoncé le Haut Commissariat aux droits de l'homme. Le Conseil de sécurité doit prêter sa voix et son appui aux normes que nous défendons en matière de droits de l'homme. Il ne doit pas laisser se perpétuer un climat d'impunité, et il doit appuyer les efforts que font le Haut Commissariat aux droits de l'homme et la MONUC pour changer cette situation catastrophique.

M. Thomson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous remercions M. Guéhenno pour son exposé qui a clairement montré, premièrement, que les parties poursuivent les opérations militaires et, deuxièmement, que ce choix s'accompagne de graves abus des droits de l'homme. Nous sommes aussi très reconnaissants à M. Vieira de Mello pour son exposé, qui a donné au Conseil de nouvelles perspectives utiles sur la situation en République démocratique du Congo qui est complexe. Nous trouvons très utile, lorsque le Conseil examine une situation complexe dans un pays, de pouvoir entendre toute la gamme des experts de l'ONU dont les conseils aident le Conseil à parvenir à une décision.

Comme d'autres, nous condamnons les atrocités commises à Ituri, ainsi que les autres violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans l'ensemble de la République démocratique du Congo. Et, comme d'autres orateurs, nous demandons aux parties d'enquêter sur ces violations et d'en traduire les auteurs en justice. Nous devrons continuer à centrer notre attention sur les cas cités par le Haut Commissariat aux droits de l'homme.

Nous devons condamner le fait que les parties n'ont pas renoncé aux opérations militaires. La voie politique pacifique à suivre est déjà claire. La poursuite des activités militaires et le soutien militaire venu de l'intérieur et de l'extérieur du pays sont totalement inacceptables. Il est temps que toutes les parties commencent à assumer leurs responsabilités envers le peuple de la République démocratique du Congo. Il faut donc que les activités militaires cessent, c'est certain; que l'accord global de Pretoria soit mis en oeuvre, c'est certain; mais aussi, que les parties doivent protéger les droits de l'homme, la sécurité et le bien-être de toute la population des zones sous leur contrôle. Nous pensons que c'est en fonction de ces normes et non pas de la force militaire que la communauté internationale – et pas uniquement le peuple congolais – jugera les prétentions de ceux qui cherchent à jouer un rôle dans le futur gouvernement de la République démocratique du Congo.

Je voudrais rappeler que le Conseil n'a cessé de s'intéresser à la protection des civils – surtout à celle des femmes et des enfants – dans les conflits armés. Il faut commencer dès maintenant à dissiper la méfiance et à bâtir les fondements d'une République démocratique du Congo unie. Et la première étape doit être d'atteindre un accord sur les trois questions de Pretoria en suspens, surtout la question de la sécurité pour l'administration provisoire.

Comme l'a dit M. Guéhenno, tout conflit dans cette partie du monde a des conséquences régionales considérables et, par conséquent, les acteurs régionaux doivent exercer leur influence sur les parties congolaises pour qu'elles aillent de l'avant, et ils doivent eux-mêmes se retenir d'entreprendre toute action susceptible d'accroître la tension. C'est essentiel. C'est pourquoi nous nous félicitons de ce que le Président Museveni ait annoncé que les Forces de défense du peuple ougandais se retireront de la République démocratique du Congo d'ici le 20 mars, et nous exhortons le Gouvernement ougandais à respecter cet engagement. Nous exhortons également le Gouvernement de la République démocratique du Congo à retirer ses forces d'Ituri, et le Gouvernement rwandais à cesser d'armer l'Union des patriotes congolais (UPC). La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) doit être prête à assurer une sécurité accrue à Ituri par la présence d'une puissante force d'observateurs militaires.

Le rôle de vérification de la MONUC et le mécanisme de vérification de la tierce partie sont également essentiels. En particulier, les enquêtes sur

des allégations doivent être aussi minutieuses, factuelles et impartiales que possible. À cette fin, il faut que toutes les parties coopèrent pleinement et immédiatement.

Nous avons deux questions sur les droits de l'homme, et j'espère qu'elles complètent et ne font pas que répéter les autres questions qui ont été posées. Comme les exposés de M. Guéhenno et de M. Vieira de Mello l'ont clairement indiqué, les droits de l'homme sont un domaine où une interaction effective entre les volets civil et militaire de la MONUC est essentielle, compte tenu en particulier des problèmes d'accès dans certaines des zones les plus gravement touchées. Nous aimerions qu'on nous dise comment cette interaction fonctionne et si elle peut être renforcée.

Ma deuxième question porte sur la question des enfants soldats, point sur lequel il est important de traduire les discussions thématiques du Conseil en actions pratiques dans des cas précis. Le désarmement rapide, la démobilisation et la réinsertion de tous les enfants soldats doivent être prioritaires. Nous aimerions savoir comment ce point est incorporé aux activités de la MONUC dans le domaine du désarmement, de la démobilisation, de la réinstallation et du rapatriement ou de la réinstallation.

Pour terminer, nous convenons avec M. Guéhenno et M. Vieira de Mello que le Conseil doit examiner de manière plus complète comment les droits de l'homme peuvent être pleinement respectés en République démocratique du Congo.

M. Valdés (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, ainsi que le Haut Commissaire Sergio Vieira de Mello, de leurs exposés détaillés sur la situation relative aux droits de l'homme en République démocratique du Congo.

Ma délégation voudrait premièrement exprimer sa préoccupation quant à la situation en matière de droits de l'homme dans ce pays, notamment des violations atroces qui ont été commises en janvier dernier dans la région d'Ituri où de graves crimes ont été perpétrés à l'encontre de la population civile, y compris des exécutions sommaires, des viols en masse, des mutilations, voire des actes de cannibalisme. Mon pays attend avec intérêt la publication du rapport du groupe d'experts que la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a envoyé à l'est du pays pour corroborer ces sérieux rapports en matière de violations massives des droits de l'homme.

Il est extrêmement grave de constater qu'en ce début de siècle, nous puissions être témoins d'actes d'une telle barbarie et d'une telle cruauté. Nous condamnons de la façon la plus énergique les violations systématiques des droits de l'homme qui ont été commises par le Mouvement de libération du Congo et par le Rassemblement congolais pour la démocratie dans la région susmentionnée.

Ma délégation est tout aussi préoccupée par la confirmation dans le rapport du Secrétaire général de la participation d'enfants aux conflits armés et de la poursuite de leur utilisation et de leur recrutement par les différentes factions participant au conflit en République démocratique du Congo. Nous profitons de cette occasion pour féliciter la MONUC de ses efforts dévoués, notamment en ce qui concerne les travaux de l'unité de protection des enfants s'agissant des enquêtes et des condamnations des violations de leurs droits fondamentaux.

Nous voudrions pleinement soutenir toutes les conclusions qui ont été présentées par M. Vieira de Mello. À notre avis, le Conseil se doit d'appuyer l'idée de créer une commission internationale d'enquête aux fins d'examiner les violations des droits de l'homme commises par toutes les parties. Nous pensons qu'il est tout aussi vital d'appliquer la disposition de l'Accord de Pretoria relative à la création d'un observatoire national des droits de l'homme et de la mise sur pied d'une commission de la vérité et de la réconciliation permettant d'entendre les victimes.

Nous convenons que la façon la plus efficace de faire face à la situation qui a été décrite consiste à renforcer les institutions et à donner davantage de légitimité aux autorités gouvernementales, aux fins de placer en garde à vue et de condamner ceux qui se sont rendus coupables d'atteintes aux droits de l'homme et, comme l'a déclaré le Haut Commissaire, de renforcer le contrôle international sur la situation en matière de droits de l'homme à l'intérieur du pays.

Le Haut Commissaire peut être sûr qu'il bénéficiera de l'appui constant de la délégation du Chili pour ce qui est de poursuivre la tâche importante dont il s'acquitte aux fins de protéger les droits de l'homme dans ce pays.

M. Tafrov (Bulgarie) : À mon tour, je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint, Jean-Marie Guéhenno, de son exposé sur la situation militaire, comme d'habitude utile et complet et surtout le Haut Commissaire aux droits de l'homme, M. Vieira de Mello, du rapport qu'il nous a fait, notamment à la suite de sa visite courageuse à Kisangani et en République démocratique du Congo.

Ce que nous venons d'entendre me conforte dans la conviction selon laquelle à la suite de l'Accord de Pretoria, les différents groupes congolais ainsi que leurs protecteurs étrangers cherchent à mieux se positionner avant l'entrée en vigueur de l'accord final et la mise en place d'institutions transitoires. Comme on le sait bien d'autres conflits, cette période d'instabilité est malheureusement la plus propice à des violations massives des droits de l'homme. Le rapport que nous a fait le Haut Commissaire aux droits de l'homme est consternant et confirme ces réalités. Il apparaît que le niveau d'atrocités atteint à l'est du Congo est devenu tout à fait inacceptable, et il est important que le Conseil se penche davantage sur ces réalités. De ce point de vue, il me semble extrêmement utile que le Conseil donne plus d'attention à cet aspect de la situation congolaise et renforce sa coopération avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme.

M. Guéhenno l'a dit tout à l'heure, et je suis d'accord avec lui : l'avenir du Congo ne peut pas être fondé sur une culture d'impunité. Ceci serait non seulement moralement inacceptable mais aussi ne contribuerait pas à la mise en place d'institutions stables et à la réconciliation nationale. De ce point de vue, les idées émises par le Haut Commissaire en vue de la création d'un observatoire des droits de l'homme au Congo ainsi que de la création d'une commission internationale d'enquête sur les crimes commis me semble d'une grande actualité. Il est important que le Conseil donne tout son appui à ces idées.

En ce qui concerne la situation immédiate, il est important que ceux qui sont coupables d'exactions soient traduits sans tarder devant les institutions de la justice de transition qui se mettent en place, dans la mesure où elle est seule habilitée à traiter de ces crimes et dispose d'une légitimité internationale reconnue par le Conseil de sécurité.

Pour terminer, je voudrais aussi dire que la Bulgarie soutient le choix exprimé par le Haut Commissaire de mandat clair que pourrait donner le Conseil de sécurité au Commissariat pour renforcer sa capacité et celle de la MONUC d'améliorer la situation liée aux droits de l'homme en République démocratique du Congo. À ce propos, je voudrais poser une question au Haut Commissaire : de quelle nature pourrait être ce mandat? Quelle forme pourrait-il prendre et dans quels délais, à son avis, il devrait entrer en force?

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Je voudrais également me joindre à ceux qui ont fait part de leur satisfaction à la suite des rapports très complets qui ont été présentés cet après-midi par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, et par le Haut Commissaire aux droits de l'homme, M. Sergio Vieira de Mello.

Ces exposés présentent une situation qui, d'après nous et d'après le Conseil, est extrêmement préoccupante, notamment en ce qui concerne les atteintes aux droits de l'homme et les exactions dont nous avons tant de preuves, à la suite des missions qui ont été envoyées à l'est du Congo.

Ces exactions constituent un obstacle évident à la paix en République démocratique du Congo. Pour cette raison, je pense que les propositions contenues dans le rapport de M. Vieira de Mello méritent un appui très ferme de notre part. Nous sommes d'avis que le Conseil devrait envisager très sérieusement la mise en oeuvre de ces propositions. Les responsables doivent répondre de leurs crimes et être traduits en justice. La situation en République démocratique du Congo continuera de se détériorer tant que nous n'assisterons pas à une avancée notable vers la tenue de la session du dialogue intercongolais et vers l'application de l'Accord de Pretoria. À cet égard, nous saluons également le travail réalisé par le facilitateur en vue de permettre la poursuite de ce dialogue. Selon nous, le Conseil devra clairement faire comprendre aux belligérants présents en République démocratique du Congo que nous appuyons la mise en oeuvre rapide des accords qui ont été signés en vue de faire cesser les hostilités.

Enfin, nous félicitons la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour son action. Mon gouvernement en est un acteur clef. Nous adoptons et continuerons d'adopter des mesures visant à consolider la paix en République démocratique du

Congo. Nous continuerons de jouer notre rôle en soutenant pleinement la mise en oeuvre des accords signés car ce n'est qu'en avançant dans la mise en oeuvre des accords que l'on assistera à une transformation et à un changement notable de la situation, laquelle a été exposée cet après-midi au Conseil.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint Guéhenno, et le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Vieira de Mello, de leurs exposés. Leurs comptes rendus sur la sécurité et la situation humanitaire en République démocratique du Congo sont très détaillés et très instructifs; ils aident grandement le Conseil à surveiller la situation dans le pays.

Les faits nouveaux observées en République démocratique du Congo sont, dans l'ensemble, encourageants. Cependant, il convient de souligner que la situation actuelle reste extrêmement précaire. Si un accord sur le partage du pouvoir a été signé il y a quelque temps maintenant, les parties concernées ne sont toujours pas parvenues à un consensus autour de certaines des questions en suspens. Le cessez-le-feu n'a pas été obtenu dans l'est. Et, bravant les injonctions de la communauté internationale, les groupes armés poursuivent le conflit armé, causant des catastrophes humanitaires particulièrement graves, des violations massives des droits de l'homme, ainsi que des pertes très lourdes en vies humaines et en biens matériels.

La Chine demande à toutes les parties engagées en République démocratique du Congo de respecter scrupuleusement l'accord sur le partage du pouvoir de façon à ce qu'un gouvernement transitoire puisse être mis en place le plus tôt possible. Nous condamnons vigoureusement les assassinats systématiques et demandons aux parties concernées de mettre fin à toutes les action militaires dans le nord-est du pays et d'appliquer scrupuleusement l'accord de cessez-le-feu. Par ailleurs, les parties doivent adopter toutes les mesures nécessaires et possibles pour assurer la sécurité des civils dans la région.

Nous espérons que les pays concernés respecteront leurs engagements de retirer leurs troupes et qu'ils s'abstiendront de retourner en République démocratique du Congo sous quelque prétexte que ce soit.

Dans les circonstances actuelles, nous pensons que la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) devrait accélérer la phase III de déploiement afin de stabiliser la situation, de consolider les résultats des efforts de paix et, en particulier, de mener à bonne fin le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Je voudrais informer le Conseil que des membres chinois du personnel du maintien de la paix en République démocratique du Congo ont achevé leurs préparatifs et attendent les ordres de déploiement. Comme toujours, la Chine appuie le processus de paix en République démocratique du Congo ainsi que les efforts de maintien de la paix qui sont déployés par l'Organisation des Nations Unies. Nous continuerons d'apporter notre contribution à la réalisation de cet objectif.

M. Pujalte (Mexique) (*parle en espagnol*) : Comme celles qui ont pris la parole avant elle, ma délégation remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Guéhenno, et le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Vieira de Mello, des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui.

La délégation mexicaine déplore profondément que les informations selon lesquelles le Mouvement de libération congolais (MLC) commet des crimes de guerre et des violations des droits de l'homme dans l'est de la République démocratique du Congo aient été confirmées. Il est particulièrement troublant d'apprendre que des enlèvements, des viols, des exécutions sommaires et des actes de cannibalisme ont lieu.

Pour permettre d'améliorer la situation des droits de l'homme, l'Accord de Pretoria, qui prévoit la mise en place d'un gouvernement transitoire, doit être mis en oeuvre. De même, il faut que les parties au conflit remplissent leurs engagements, en particulier, comme l'a signalé M. Vieira de Mello, en ce qui concerne la mise en place d'un observatoire national des droits de l'homme et d'une commission de la vérité et de la réconciliation, qui recueilleraient les témoignages des victimes, de façon à ce que justice soit faite et que les coupables soient traduits en justice.

Le Conseil de sécurité doit exiger des parties au conflit qu'elles respectent les droits de l'homme et que les coupables soient punis. À cet égard, nous appuyons

l'envoi d'une commission d'établissement des faits, chargée de définir les responsabilités de chacun.

Enfin, nous prions instamment M. Jean-Pierre Bemba, chef du Mouvement de libération du Congo (MLC), de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour réparer les dommages causés par les membres de son groupe et pour traduire en justice les coupables de ces crimes. À cette fin, il faut des tribunaux objectifs et impartiaux, dans lesquels la communauté internationale puisse avoir confiance.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La délégation syrienne se félicite de la tenue de cette réunion sur la situation humanitaire en République démocratique du Congo. Nous remercions M. Guéhenno de son compte rendu très complet sur la situation en République démocratique du Congo et sur le rôle de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Nous remercions également M. Sergio Vieira de Mello, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Notre délégation prend note avec satisfaction des efforts qu'il a déployés lors de sa récente visite en République démocratique du Congo. Nous le remercions de ses informations très détaillées, qui soulignent la précarité de la situation en matière des droits de l'homme et indiquent que certaines parties se sont rendues coupables d'exactions flagrantes dans de nombreuses régions du Congo, en particulier dans l'Ituri.

La délégation syrienne tient à souligner combien il importe que les différentes parties congolaises respectent les Accords de Pretoria et de Luanda, qui ont été conclus entre la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda.

Notre délégation demande à toutes les parties de respecter les droits de l'homme, de traduire en justice les auteurs des exactions et de mettre fin à la culture de l'impunité.

La délégation de la Syrie souligne également l'importance de procéder aux activités de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement (DDRR) qui permettront d'amplifier la portée de l'aide humanitaire et permettront, en même temps, de garantir la prestation d'aide aux provinces congolaises qui en ont besoin. Ma délégation réaffirme que nous devons garantir la sécurité de tout le personnel travaillant dans le domaine de l'aide humanitaire, ainsi que des personnes qui travaillent dans le cadre des activités de la Mission des Nations Unies pour les protéger contre toute agression éventuelle.

Nous exprimons notre préoccupation en ce qui concerne les violations des droits de l'homme, les assassinats aveugles, la détérioration des conditions de sécurité et la situation des personnes déplacées, ainsi que les pénuries alimentaires dont souffre un tiers de la population congolaise, notamment dans la région de l'Ituri et dans les régions avoisinantes. Nous exprimons notre vive préoccupation quant à l'augmentation du nombre de personnes déplacées suite aux hostilités.

Il est fondamental d'insister sur l'importance de la coopération entre les différents programmes et institutions des Nations Unies, la Banque mondiale et les différents donateurs. Nous demandons aux donateurs d'envisager de fournir assez rapidement une aide afin que l'on puisse atténuer les souffrances de la population du pays. Nous encourageons le dialogue intercongolais et la découverte d'une solution appropriée concernant la répartition des postes gouvernementaux afin que le gouvernement soit représentatif de toutes les parties congolaises, qu'il s'agisse d'un gouvernement capable de répondre aux attentes de la population, qu'il puisse mettre en place une armée nationale sans exclusion aucune et qu'il puisse étendre l'autorité gouvernementale à l'ensemble du pays.

Nous saluons les efforts déployés par les pays africains pour trouver une solution à la crise congolaise, en particulier les efforts entrepris par les dirigeants de l'Afrique du Sud.

Pour terminer, nous voudrions indiquer combien nous apprécions les efforts de M. Moustapha Niasse, Représentant spécial du Secrétaire général, et de M. Amos Namanga Ngongi, et les activités qu'ils mènent en République démocratique du Congo.

Mme Menéndez (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Guéhenno et M. Vieira de Mello pour les exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui à propos des graves violations des droits de l'homme commises en République démocratique du Congo. Ma délégation, comme celles qui ont pris la parole avant elle, considère qu'il s'agit d'actes hautement condamnables. Nous espérons qu'une enquête sera menée et que les responsables de tels actes seront traduits en justice. Par

ailleurs, les événements qui se sont produits le mois dernier en Ituri montrent les énormes défis que doit encore surmonter le processus de paix en République démocratique du Congo et la nécessité pour les parties au conflit et la communauté internationale de renforcer et d'appuyer ce processus.

Nous avons deux questions à poser. La première s'adresse à M. Vieira de Mello. Après la visite qu'il a effectuée en République démocratique du Congo et après les rencontres qu'il a eues là-bas, quelles sont, à son avis, les principales mesures que le futur gouvernement de transition devra prendre pour mettre fin à la situation actuelle concernant les droits de l'homme dans le pays, qu'il a lui-même qualifiée de catastrophique?

Autre question : à diverses reprises, nous avons constaté que dans l'est du pays, l'un des problèmes qui se pose est celui de l'accès aux populations les plus vulnérables. J'aimerais savoir si M. Vieira de Mello a une idée de la manière dont nous pourrions améliorer l'accès de la population civile à l'aide humanitaire, puisque c'est elle qui subit le plus durement les conséquences des conflits armés.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Ma délégation voudrait à la suite de celles qui l'ont précédée remercier M. Guéhenno et M. Vieira de Mello pour les exposés fort instructifs qu'ils viennent de nous présenter sur la situation en République démocratique du Congo; l'un sur la situation générale en matière de paix et de sécurité ainsi que sur les activités de la MONUC, et l'autre, sur la situation humanitaire.

Ma délégation est gravement préoccupée par la détérioration continue de la situation dans le nord-est de la République démocratique du Congo, et en particulier dans la région de l'Ituri. Malgré l'accord sur le partage du pouvoir conclu à Pretoria, le 17 décembre 2002, entre les différentes parties congolaises, des combats ont continué à opposer divers mouvements rebelles et groupes armés. Ces divers affrontements ont provoqué de nombreuses victimes, surtout parmi les civils et ont engendré d'importants mouvements de population. De nombreux Congolais ont ainsi quitté leur foyer pour se regrouper dans des camps et d'autres se sont réfugiés dans les pays voisins.

La population de l'Ituri vit aujourd'hui une véritable tragédie, confrontée qu'elle est à des violations massives des droits de l'homme. On a parlé de massacres et de viols à grande échelle. On a parlé de pillages, on a parlé de nettoyage ethnique. Le rapport évoque certaines pratiques atroces, de nos jours difficilement nommables et imaginables. Cette situation est inacceptable et ceux qui se sont rendus coupables de tels actes doivent en répondre. L'impunité n'est pas envisageable, elle n'est pas de mise. Ma délégation se félicite par conséquent des mesures qui ont été prises pour traduire certains des coupables devant la justice. Ce processus doit être poursuivi et renforcé afin que justice soit rendue aux victimes pour ces agissements inqualifiables.

La précarité de la situation des réfugiés et des personnes déplacées est particulièrement accentuée par les difficultés des organisations humanitaires à accéder à ces populations du fait de l'inexistence des infrastructures et surtout de l'insécurité ambiante. Nous en appelons à la communauté internationale pour qu'elle intensifie ses efforts pour venir en aide à ces populations en détresse.

De semblables efforts doivent également être consentis en faveur des populations de la région de Yumbi dans l'ouest de la République démocratique du Congo, victimes le 2 février dernier, d'une violente tornade qui a fait de nombreuses victimes et provoqué d'importants dégâts matériels. Bien que le bilan des victimes ait été revu à la baisse, il reste que les populations de cette région ont un besoin aigu d'une assistance urgente de la communauté internationale.

Ma délégation voudrait enfin insister sur la nécessité pour les différents protagonistes du drame congolais de respecter les engagements auxquels ils ont souscrit. De la sorte, ils permettront à ce pays de retrouver une paix et une prospérité bénéfiques à ses populations et à toutes celles de la région des Grands Lacs. Nous nous félicitons à cet égard de la récente rencontre à Dar es-Salaam entre les Présidents Joseph Kabila et Yoweri Museveni et les engagements qu'ils ont pris à cette occasion d'oeuvrer à la mise sur pied de façon rapide de la Commission de pacification de l'Ituri et de créer un mécanisme permanent de consultation qui leur permettra de se concerter régulièrement pour maintenir un climat de confiance et de paix entre leurs pays.

Plusieurs des questions que ma délégation souhaite poser l'ont été par les précédents orateurs. Je voudrais cependant demander au Commissaire de Mello des précisions sur les mesures que pourrait prendre la communauté internationale pour s'assurer

que les responsables des atrocités commises en République démocratique du Congo ne restent pas impunis. Nous appuyons naturellement l'idée de la création d'une commission d'enquête internationale. Nous souhaitons cependant connaître les vues du Haut Commissaire sur l'idée d'une saisie de la Cour pénale internationale ou de la création d'une juridiction spéciale chargée de connaître les violations massives des droits de l'homme.

M. Vieira de Mello nous a fait part des éléments de son rapport détaillé sur les violations des droits de l'homme en République démocratique du Congo. Le Cameroun souhaiterait que le Conseil puisse être saisi de ce rapport pour que l'on puisse procéder à un examen plus approfondi.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Allemagne.

Premièrement, je voudrais remercier M. Guéhenno et le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour leurs exposés complets et tout à fait d'actualité. Leurs exposés sont éloquents. La situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo, en particulier dans les zones contrôlées par les rebelles, est déplorable. Nous souscrivons pleinement aux conclusions que le Haut Commissaire a tirées et nous en tiendrons compte quand nous évaluerons comment appuyer au mieux le processus de paix en République démocratique du Congo.

Le rapport que nous venons d'entendre souligne deux facteurs clefs susceptibles de contribuer à la terrible situation des droits de l'homme et à l'absence de progrès dans le règlement du conflit : l'un est la culture d'impunité et l'autre est le lien entre le pillage des ressources naturelles et la poursuite des combats. Permettez-moi d'ajouter un troisième facteur qui alimente le conflit.

Le Conseil a souligné maintes fois la fourniture d'armes continue aux belligérants par toutes les parties au conflit, tant congolaises qu'étrangères. Si nous ne réussissons pas à endiguer le flux d'armes vers l'est de la République démocratique du Congo, l'ensemble de la région des Grands Lacs ne parviendra pas à se stabiliser de façon durable et la population congolaise sera victime de nouveaux abus et atrocités.

L'impunité ne devrait pas être accordée aux auteurs de violations flagrantes des droits de l'homme, pas même dans le but d'intégrer des officiers de haut rang dans des institutions de la période transitoire dans le cadre du processus de paix et de réconciliation. Les auteurs devraient être traduits en justice d'autant plus s'ils appartiennent aux institutions militaires ou gouvernementales. Dans ce contexte, je voudrais demander à M. de Mello ainsi qu'au Secrétariat si, à leur avis, toutes les parties seraient vraiment disposées à traduire en justice les auteurs des violations des droits de l'homme.

Ma deuxième question concerne la situation des groupes vulnérables, des femmes et des enfants en particulier. Le Haut Commissaire a déjà clairement indiqué que les viols collectifs et autres formes de violences sexuelles contre les femmes et les fillettes sont utilisés comme des outils de guerre. L'Allemagne a également reçu des informations inquiétantes concernant le recrutement des enfants soldats, dont les plus jeunes seraient âgés de 9 ans. Est-il possible d'identifier non seulement les auteurs mais aussi les dirigeants politiques et militaires qui fournissent une protection politique à ces violations abjectes des droits de l'homme?

De même, au vu de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, l'Allemagne voudrait connaître les efforts déployés pour renforcer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), en particulier en vue du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en République démocratique du Congo.

Enfin, j'ai deux propositions. Je suis d'avis qu'un accès à des informations plus claires sur la situation des droits de l'homme dans les diverses zones contrôlées par les rebelles serait utile pour les délibérations futures du Conseil. Nous sommes particulièrement intéressés de connaître la situation actuelle à Kisangani et dans les autres zones contrôlées par le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD).

Ma seconde suggestion concerne le rapport complet mentionné par le Haut Commissaire au début de son exposé. Je crois qu'il serait utile de mettre ce rapport à la disposition de tous les membres du Conseil de sécurité.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil et je serais tout à fait disposé à distribuer ce rapport en tant que document du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Ileka (Congo) : Permettez-moi avant toutes choses de vous dire, Monsieur le Président, toute ma satisfaction de vous voir diriger le Conseil de sécurité en ce mois de février. Je demeure convaincu que vous vous acquitterez de votre noble mission avec abnégation et succès. Permettez-moi également de féliciter votre prédécesseur, le distingué représentant de la France, pour le savoir-faire et la compétence avec lesquels il s'est acquitté de sa lourde tache au cours de sa présidence du mois passé.

Je vous sais gré, Monsieur le Président, de votre heureuse initiative de convenir cette importante réunion du Conseil de sécurité qui nous a permis d'entendre deux exposés sur la situation en République démocratique du Congo.

Aussi, je voudrais remercier Monsieur Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour son importante et précise présentation de la situation générale qui prévaut actuellement sur le terrain. J'ose espérer que, dans deux semaines, lorsqu'il aura de nouveau à faire rapport au Conseil, nous serons en possession d'informations encourageantes de nature à faire avancer davantage le processus de paix dans mon pays.

J'aimerais également rendre un hommage mérité à M. Sergio Vieira de Mello, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour son rapport devant le Conseil. Je le remercie ainsi que les membres du Conseil pour avoir dénoncé les massacres, les graves atrocités ainsi que les graves violations massives et flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire international perpétrées en toute impunité par les troupes de l'armée patriotique rwandaise, de l'armée ougandaise, ainsi que celles des troupes armées qui leur sont affiliées, qu'ils soient signataires ou non de l'Accord de Lusaka et des autres accords de paix consécutifs.

J'exprime l'espoir que le Conseil de sécurité permettra que le rapport écrit du Haut Commissaire aux droits de l'homme ainsi que celui de la MONUC sur les évènements de l'Ituri soient rendus publiques et distribués comme documents officiels du Conseil.

Cette nouvelle dénonciation des atrocités qui révulsent la conscience humaine et qui comprennent des milliers d'assassinats, d'infanticides, de viols de femmes et d'enfants, de tortures, de persécutions de militants de défense des droits de l'homme intervient après de multiples rapports d'organisations non gouvernementales, telles que Human Rights Watch, Amnesty International ou encore l'International Rescue Committee, ainsi que des organismes de l'ONU, tels que le Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies, que le Haut Commissaire aux droits de l'homme connaît parfaitement pour l'avoir dirigé, et l'Office européen de l'aide humanitaire.

Nombreux sont les actes avérés de barbarie et de sauvagerie. Je souhaiterais seulement rappeler, au regard de l'horreur suscité, le cas particulier de Mwenga où une quinzaine de femmes congolaises ont été enterrées vivantes par les troupes rwandaises. Je souhaiterais rappeler Makobola, dans la province du Sud-Kivu où, du 30 décembre 1998 au 1er janvier 1999, plus de 600 personnes ont été horriblement assassinées. Ce massacre s'ajoute à une longue liste de massacres commis à l'endroit de paisibles populations congolaises à Kavuma, de Kasika, de Lubarika, Uvira et ailleurs.

Et comment oublier le long martyre de la ville de Kisangani où, à trois reprises, les troupes rwandaises et ougandaises se sont affrontées sur le territoire de la République démocratique du Congo, bombardant des quartiers populaires, faisant des milliers de victimes innocentes et détruisant la plupart des infrastructures? Comment oublier que, les 14 et 15 mai dernier, un pogrom a été observé par la communauté internationale qui n'a pas assisté la population en danger de la ville de Kisangani? Les auteurs de ces actes crapuleux, qui figurent dans le rapport de la Haute Commissaire aux droits de l'homme (S/2002/764), sont libres de leurs mouvements et certains d'entre eux sont même des interlocuteurs privilégiés de la communauté internationale.

Est-il enfin nécessaire de rappeler l'Ituri? Cette partie de la République démocratique du Congo, objet de convoitises, a connu des confrontations entre Lendus et Hemas, deux ethnies importantes qui ont toujours vécu en paix, mais qui se sont massacrées à l'instigation des autorités et troupes ougandaises d'occupation. En ce début d'année, l'Ituri a encore fait la une de l'actualité car des événements graves, des

pratiques d'un autre siècle, ont eu lieu et ont atteint une telle gravité et une telle horreur que certaines voix autorisées n'ont pas hésité à les qualifier de génocide.

Nul ne peut ignorer, par ailleurs, que la grande majorité des victimes est constituée de civils, particulièrement les plus vulnérables d'entre eux, à savoir les femmes et les enfants, atteints dans leur intégrité physique, subissant maintes humiliations, viols répétitifs érigés en tactique de guerre avec comme corollaire la propagation délibérée du virus VIH/Sida. Nous vivons là une véritable tragédie, pourtant dénoncée par les nombreux livres blancs publiés par mon gouvernement, et, ses innombrables saisies du Conseil de sécurité en sa qualité d'organe principal de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La situation des droits de l'homme et du droit international humanitaire en République démocratique du Congo constitue une préoccupation permanente pour mon Gouvernement. C'est pourquoi, dans son discours d'investiture, prononcé le 26 janvier 2001, le chef de l'État, S. E. le Général-Major Joseph Kabila a mis l'accent sur la nécessité de renforcer l'état de droit, de consolider la démocratie et la bonne gouvernance, de garantir les droits de l'homme, de promouvoir la sécurité juridique et judiciaire. Malgré l'état de guerre qui a conduit au renforcement du régime exceptionnel, il sied de préciser qu'en toutes circonstances, le Gouvernement s'est efforcé de préserver le noyau dur ou intangible des droits de l'homme. À aucune occasion, la République démocratique du Congo n'a manqué de souligner son attachement aux droits de l'homme et au droit international humanitaire, conformément à ses obligations internationales aux fins de respecter, de promouvoir et de protéger les droits de l'homme en vue de favoriser la consolidation d'un état de droit.

Qui plus est, la diffusion de la culture des droits de l'homme et la vulgarisation des notions de base du droit international humanitaire ont largement contribué à la prévention de graves violations dans la partie du territoire sous le contrôle du Gouvernement. Nous savons gré aux Hauts Commissaires et Rapporteurs spéciaux sur la situation des droits de l'homme d'avoir reconnu ces faits dans leurs différents rapports sur la situation des droits de l'homme dans mon pays.

Dans son rapport de l'année dernière sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général Kofi Annan, écrivait entre autres :

> « la paix et la sécurité internationales demeurent deux des composantes essentielles des responsabilités qui incombent à l'ONU. La prévention des conflits revêt une importance capitale et exige une compréhension approfondie des motifs et de la dynamique de l'affrontement armé. La crédibilité de l'Organisation en tant que moyen d'agir dans ce domaine ne saurait procéder que de l'efficacité avec laquelle elle s'attaque aux causes profondes de la belligérance ». (*A/56/1, par. 6*)

Outre la course effrénée aux richesses de mon pays et dont le Groupe d'experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, en violation de sa souveraineté nationale, a établi un lien de cause à effet entre ce phénomène et la poursuite de l'agression, il faut également faire remarquer que l'une des origines immédiates de cette mauvaise situation des droits de l'homme provient d'un déni de justice. Mon Gouvernement ici même au Conseil de sécurité, ou devant d'autres instances, n'a eu de cesse de déplorer ce déni de justice pour ces milliers de rwandais victimes du génocide et d'autres violations graves du droit international humanitaire, et enfin, ce déni de justice pour les millions de Congolaises et de Congolais, décédés des suites de la guerre d'agression.

L'exigence de justice fait partie intégrante de toute paix durable. II faut absolument s'occuper de la question de l'impunité et briser son cycle néfaste. À ce sujet, le message de la communauté internationale et du Conseil de sécurité a manqué de clarté. Si le Conseil de sécurité avait eu la volonté politique d'appliquer pleinement ses propres résolutions sur la situation en République démocratique du Congo, on n'aurait jamais déploré les massacres répétés des populations civiles congolaises. Si le Conseil de sécurité avait appliqué sérieusement ses propres résolutions, certains individus, acteurs et parties n'auraient plus continué à considérer comme faits bénins, les multiples violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international. Ce sentiment d'impunité n'a certainement pas été absent dans l'esprit de ceux qui ont commis les sauvageries en

Ituri, point culminant dune horreur sans nom qui est allé crescendo.

Comme le souligne la Proclamation de Téhéran, adoptée lors de la Conférence internationale des droits de l'homme tenue en mai 1968, l'agression et les conflits armés constituent un déni massif des droits de l'homme. Le moment est arrivé où le Conseil de sécurité doit dire que la dégradation de la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo a dépassé les limites du tolérable et de l'acceptable. Le Conseil devrait aborder sérieusement la question des violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire, qui se produisent sur le territoire de la République démocratique du Congo depuis le début de l'agression, de même qu'il devrait faire montre de sa volonté unanime et réelle de faire avancer les processus de paix dans la région et de mettre un terme aux pillages des richesses du pays.

Pour ce faire, l'accent doit être mis sur la nécessité de la consolidation et du parachèvement du processus de paix en cours, notamment par un soutien sans réserve à l'accord global et inclusif sur la transition, signé en décembre dernier à Pretoria, cadre susceptible de poser les conditions préalables à une représentation nationale confirmée par des procédures électives, ainsi que de pourvoir le pays d'une conscience nationale lui permettant d'assumer une démocratie sans l'anarchie qui détruit les libertés et respectueuse des libertés fondamentales du citoyen.

L'accord global devrait être formellement adopté bientôt lors de la dernière séance du Dialogue intercongolais. Le fait que cette séance puisse se tenir sur le territoire de la République démocratique du Congo enverrait un signal fort à l'endroit de la communauté internationale. Loin des hôtels et des palais de Sun City, de Pretoria ou Kinshasa, la ville de Kisangani, de par son poids émotionnel, serait la mieux indiquée pour cette réunion. Kisangani est en effet le point de cristallisation de grandes calamités qui se sont abattues sur notre pays dès le lendemain de son accession à la souveraineté nationale.

Cette ville a payé un lourd tribut au cours de ces années de guerre. Plusieurs Congolais, dans cette ville et dans la Province, ont été cruellement éprouvés dans leur affection, dans leur moral et même dans leur corps. Maints filles et fils de cette ville, qui étaient nos parents et amis ont été arrachés à la vie par les diverses convulsions de violence, guerres dans la guerre d'agression, que les agresseurs se sont acharnés à entretenir.

Tenir la dernière réunion du Dialogue intercongolais à Kisangani, c'est, en signe de solidarité, rendre un hommage renouvelé à la mémoire des victimes congolaises et étrangères de l'agression armée, un témoignage de toute la sollicitude de la communauté internationale lorsqu'il s'agira de panser les plaies, de soulager les misères et de reconstruire les ruines que la guerre d'agression a accumulées sur la province orientale.

Que sommes-nous en droit d'attendre de la communauté internationale, en général, et du Conseil de sécurité, en particulier? M. de Mello nous a donné aujourd'hui quelques pistes importantes. Mon gouvernement souscrit pleinement à ses conclusions et exprime son espoir que Monsieur le Haut Commissaire aux droits de l'homme sera suivi par le Conseil.

Mon gouvernement souhaiterait aussi remercier le Conseil de sécurité d'avoir continué à faire pression sur toutes les parties au conflit, signataires ou non de l'Accord de Lusaka, pour qu'elles respectent les droits de l'homme et le droit humanitaire international, assurent la protection des civils et mettent fin à l'impunité.

Toutefois, mon gouvernement estime que le Conseil peut agir davantage, notamment en engageant tous les pays voisins à exercer leur influence sur les groupes armés qu'ils ont créés afin que ceux-ci respectent leurs obligations en matière des droits de l'homme et de droit humanitaire international, y compris la cessation des persécutions des militants des droits de l'homme. Le Conseil peut également exiger et obtenir, conformément à ses résolutions pertinentes, le retrait total, inconditionnel et vérifié des troupes d'agression, dont la présence sur le territoire congolais est à la base du calvaire et du cauchemar vécu par le peuple congolais. Enfin, après avoir engagé toutes les parties à un accord global et inclusif, le Conseil se doit de soutenir cet accord et la transition politique qui en découle.

Le changement du mandat de la MONUC s'impose donc. Celui-ci devrait instamment passer de la simple observation au maintien de la paix pendant la période de transition, qui sera fragile et recèle un potentiel dangereux à ne pas sous-estimer. Le nouveau plafond autorisé du personnel militaire de la MONUC

commis à cette tâche devrait être atteint au plus tôt. De même, un accroissement important du personnel civil, y compris des observateurs et experts des droits de l'homme, serait souhaitable afin de permettre à la MONUC de mener à bien ses politiques d'accompagnement à cet effet.

Pour mettre un terme au cycle de violence et à la culture d'impunité qui ont élu domicile dans mon pays, mon gouvernement demande au Conseil de sécurité de bien vouloir envisager les moyens par lesquels la protection des civils en République démocratique du Congo pourrait être effectivement assurée. Ces moyens peuvent inclure le renforcement de l'état de droit et de l'administration de la justice et la création de mécanismes par lesquels tous les responsables de violations de droits de l'homme et de crimes de guerre seraient amenés à répondre de leurs actes.

Le Conseil de sécurité se doit d'assumer pleinement ses responsabilités et de mettre sur pied un tribunal pénal international capable de poursuivre et de punir les auteurs des divers massacres commis sur le territoire de la République démocratique du Congo. À défaut d'un pareil tribunal, le Conseil pourrait opter pour un tribunal pénal spécial calqué sur le modèle de la Sierra Leone ou sur celui, en gestation, du Cambodge, dont la compétence s'étendra sur la partie sous occupation, laquelle ne dispose d'aucune légitimité. Cela aura également pour effet d'éviter des parodies de justice comme celle qui aura bientôt lieu à Gbadolite, au nord de mon pays.

S'agissant plus particulièrement des actes de cannibalisme récemment commis dans l'Ituri, la République démocratique du Congo a le droit, en sa qualité d'État partie au Statut de la Cour pénale internationale (CPI), de recourir d'abord à la compétence de ses propres tribunaux nationaux, en vertu du principe de complémentarité, mais il faudra attendre pour cela que son projet de loi de mise en oeuvre du Statut de Rome soit accepté par le Parlement et promulgué par le Président de la République, d'une part, et que, d'autre part, le processus en cours de réforme de son système judiciaire aboutisse. Mon gouvernement se réserve donc le droit de saisir la CPI, qui devra non seulement poursuivre et traduire en justice les responsables des crimes les plus graves et les auteurs de ces actes de cannibalisme, mais également prononcer des réparations en faveur des victimes de ces actes ignobles.

Le peuple congolais exige en effet une juste et équitable réparation des préjudices subis. Le dispositif 14 de la résolution 1304 (2000) offre une base juridique à l'intervention du Conseil de sécurité, en ce sens qu'il enjoint à l'Ouganda et au Rwanda de fournir des réparations pour les pertes en vies humaines et les dommages matériels causés à la ville de Kisangani.

Dans la même veine, et pour ne pas participer à une possible remise en cause de l'ensemble du processus de paix, le Conseil gagnerait à appliquer à l'encontre des parties récalcitrantes, signataires ou non de l'Accord de Lusaka, qui ne se seraient pas conformées intégralement aux dispositions pertinentes de ses résolutions, toutes les mesures que lui autorise la Charte des Nations Unies, principalement ses Articles 39 à 42. C'est uniquement de cette manière que l'on peut espérer atteindre l'objectif immédiat du retour à la paix durable pour mon pays et toute la région des Grands Lacs.

Pour terminer, il est important également que le Conseil puisse aborder la question congolaise dans l'optique d'une réponse post-conflit appropriée. C'est le lieu pour ma délégation d'insister une nouvelle fois sur la nécessité de la convocation d'une conférence internationale sur la paix et la sécurité dans la région des pays des Grands Lacs comme moyen pacifique susceptible de faire régner la paix et l'entente dans la région. Au travers d'un dialogue franc et sincère, il sera possible de renouer des relations de bon voisinage, de rétablir la paix et de créer les conditions propices à l'administration de la justice, mais aussi au développement économique et social.

La République démocratique du Congo et son peuple attendent une réaction prompte et responsable du Conseil de sécurité, qui ne saurait se dérober à ses responsabilités, au risque de voir sa crédibilité entamée aux yeux du peuple congolais.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Rwanda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Muvunyi (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance pour examiner la situation concernant la République démocratique du Congo. Le Gouvernement de la République rwandaise appuie pleinement le retour à la

paix et à la sécurité dans la région des Grands Lacs en général et en République démocratique du Congo en particulier.

Je voudrais remercier également M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, de son exposé. Je salue également l'exposé de M. Vieira de Mello, Haut Commissaire aux droits de l'homme.

Le Rwanda aimerait poser quelques questions. M. Guéhenno a dit, par exemple, que le Rwanda soutenait l'Union des patriotes congolais; cela n'est pas vrai. Il a dit qu'il y aurait peut-être des affrontements avec l'Ouganda. Cela non plus n'est pas vrai.

En ce qui concerne le représentant de la République démocratique du Congo, ses allégations sont toujours sans fondements : en effet, le Rwanda a quitté la République démocratique du Congo. La communauté internationale et notamment tous les membres du Conseil de sécurité savent que le Rwanda était allé en République démocratique du Congo parce que celle-ci constituait une base pour les forces négatives. Ces forces y opèrent, en effet, avec l'appui de la République démocratique du Congo et elles sont un véritable danger, non seulement pour la population de République démocratique du Congo mais également pour la sécurité des pays voisins, en particulier le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda.

C'est la raison pour laquelle le Rwanda se félicite du bon travail réalisé par la Croix-Rouge, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et quelques organisations non gouvernementales qui ont apporté leur aide aux populations déplacées en République démocratique du Congo.

Ma délégation et moi-même condamnons vigoureusement les violations des droits de l'homme en République démocratique du Congo, et tout particulièrement les actes de cannibalisme qui se sont produits dans la région de l'Ituri.

Nous demandons au Gouvernement de la République démocratique du Congo de mettre pleinement en oeuvre l'accord de paix signé à Lusaka, à Pretoria et en Angola afin d'instaurer la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs. C'est conformément à l'application de ces accords que le Gouvernement rwandais demande que le Conseil de sécurité use de son influence sur le Gouvernement de la République démocratique du Congo, sur tous les groupes armés et sur la société civile pour qu'ils mettent en place un gouvernement ouvert à tous qui examinera la situation des droits de l'homme dans le pays et la stabilisera dans l'intérêt de tous les citoyens congolais. Les institutions provisoires règleront les problèmes chroniques de la République démocratique du Congo, qui persistent depuis 40 ans et qui sont caractérisés par la corruption, l'insécurité et la mauvaise gouvernance, et remédieront aux préoccupations sécuritaires des pays voisins, à savoir le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda.

Je saisis cette occasion pour récuser toutes les informations alarmantes du 31 janvier 2003, répandues par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et par le Représentant permanent de la République démocratique du Congo. C'est un fait bien connu que les Forces de défense du Rwanda ont effectué un retrait complet de la République démocratique du Congo le 5 octobre 2002. La MONUC elle-même et le mécanisme de vérification de la tierce partie l'ont confirmé quelques jours plus tard. Le Rwanda condamne les rumeurs et les rapports non confirmés propagés par des alarmistes pour ternir l'image de mon pays. Je voudrais conclure en demandant aux membres du Conseil de sécurité de ne pas accorder de crédit à ces allégations infondées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole d'abord à M. Guéhenno, puis à M. Mello, pour qu'ils répondent aux observations et aux questions.

M. Guéhenno (*parle en anglais*) : Plusieurs délégations partagent les préoccupations du Secrétariat sur la situation dans le nord-est. Alors que nous arrivons au terme de cet exposé, je veux simplement dire encore une fois à quel point il est important qu'il n'y ait pas d'ingérence extérieure dans une situation extrêmement instable et dangereuse. Nous osons espérer que tous les pays voisins susceptibles d'apporter une aide encourageront les parties à collaborer avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) afin de mettre en place des mécanismes pour la pacification de l'Ituri. Bien entendu, la réunion qui a eu lieu sur l'initiative du Président angolais a été un pas très important dans cette voie. Nous devons continuer à faire des efforts en ce sens. Sinon, la

situation dans cette partie de la République démocratique du Congo pourrait empirer.

Plusieurs délégations ont demandé comment la MONUC pouvait renforcer son rôle dans la protection des civils et l'accès aux civils. En fait, la responsabilité finale de la protection des civils continuera d'incomber aux parties. Je ne vois pas comment il pourrait en être autrement vu la taille et les problèmes du pays. En même temps, il est clair que la présence de la MONUC est rassurante où qu'elle soit. À cet égard, je voudrais rappeler au Conseil qu'à l'heure actuelle, nous avons environ 4 400 soldats et officiers en uniforme dans ce grand pays. Nous déplaçons tout ce que nous pouvons vers les zones névralgiques à l'est. Nous aimerions que les groupes d'action soient en place aussi vite que possible. Ces groupes d'action seront d'autant plus efficaces qu'ils seront puissants et mobiles. À cet égard, je voudrais rappeler au Conseil que nous cherchons toujours à avoir une petite unité d'hélicoptères de combat, ce qui renforcera considérablement les capacités opérationnelles de ces groupes d'action.

Plusieurs délégations ont demandé comment nous pouvons renforcer notre action en matière de droits de l'homme. Sergio Vieira de Mello répondra mieux que moi à cette question. Mais je voudrais dire qu'en ce qui concerne la MONUC, la première tâche est d'observer partout où nous pouvons le faire. Je crois que le fait de diriger les projecteurs de la communauté internationale sur autant d'endroits que possible en République démocratique du Congo a un effet dissuasif important. Nous avons mis sur pied des équipes pluridimensionnelles qui incluent des agents chargés des droits de l'homme, une police civile et des agents chargés de la protection de l'enfance. Ces équipes peuvent, je crois, avoir une fonction de dissuasion utile.

Comme beaucoup des membres du Conseil l'ont remarqué, les enfants et les femmes ont particulièrement besoin de protection. À cet égard, je suis heureux de rapporter que la collaboration de la MONUC avec l'UNICEF, par exemple, pour prendre soin des enfants combattants que l'on désarme est très efficace, car il est d'une importance critique qu'il y ait de bons programmes de réinsertion pour les enfants. Certains programmes de réinsertion ont été mis en place, parfois avec l'appui du Gouvernement norvégien. Nous lui en sommes très reconnaissants. Ce genre d'effort est très important pour que les enfants démobilisés ne reprennent pas les armes après avoir été démobilisés d'un des groupes armés. Nous devons penser à long terme.

De même, pour les femmes, il est important de prendre en considération la dimension sexospécifique lorsque nous organisons les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Le Bureau des questions de parité entre les sexes de la MONUC s'attache précisément à ce que les centres de désarmement, de démobilisation et de réinsertion que nous mettons en place, comme celui déjà installé à Lubero, tiennent compte de cette dimension.

On a soulevé la question spécifique du rôle de la communauté internationale pour ce qui est du procès organisé par le Mouvement de libération congolais (MLC). Nous comprenons bien et partageons les vues du Haut Commissaire, à savoir qu'effectivement, nous ne pouvons pas, par nos actions, cautionner un tribunal qui est un tribunal de facto. Nous devons donc concilier ce principe avec la nécessité de rapporter et de savoir ce qui se passe. Nous verrons avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme comment concilier ces deux préoccupations importantes : la question du principe et, en même temps, la nécessité pour la MONUC d'être un instrument efficace de la communauté internationale afin que nous sachions ce qui se passe partout.

Vous avez demandé, Monsieur le Président, en votre capacité nationale, dans quelle mesure les dirigeants ont la volonté politique de traduire les auteurs de violences en justice. Je crois que le processus politique qui se développe peut constituer un instrument important. Le processus politique ne devrait pas inciter les dirigeants politiques à tenter d'établir de nouvelles positions sur le terrain afin de renforcer leur rôle dans le processus politique. Ce doit être exactement le contraire. Il faut que les dirigeants politiques veuillent renforcer la légitimité et, par suite, adopter une conduite qui soit compatible avec leur futur rôle dans la République démocratique du Congo.

À cet égard, pour ce qui est de l'avenir, la façon dont les autorités provisoires traitent des questions des droits de l'homme et de la justice est d'une importance critique. Nous examinons déjà avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme de quelle manière exactement la MONUC pourrait appuyer ce processus. Nous voyons l'immensité de la tâche qui nous attend. Il faudra une police responsable et des forces militaires

responsables qui seront une assurance pour le peuple, et non pas une menace. Il faudra un appareil judiciaire qui fonctionne. Il faudra aussi des enquêtes effectives afin que l'on puisse, comme vous l'avez demandé, Monsieur le Président, identifier ceux qui ont commis des crimes. La MONUC dispose de certaines informations, mais il nous en faut davantage pour assurer une véritable responsabilisation et pour mettre fin à la culture d'impunité qui a été dénoncée par grand nombre de représentants autour de cette table.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Guéhenno de ses éclaircissements et de ses commentaires. Je donne à présent la parole à M. Vieira de Mello.

M. Vieira de Mello (*parle en anglais*) : Pour compléter ce que vient de dire mon collègue Jean-Marie Guéhenno, en répondant aux questions précises qui m'ont été posées, je voudrais tout d'abord remercier tous les membres et vous-même, Monsieur le Président, pour l'appui unanime que vous avez accordé à la protection des droits de l'homme, à la justice et à l'état de droit en République démocratique du Congo, car ce sont là les piliers fondamentaux d'une paix durable dont nous espérons qu'elle est en train de se mettre en place dans ce pays – comme partout ailleurs, nul n'est besoin de le préciser.

Le représentant du Pakistan – et là, je répondrai également aux questions qui m'ont été posées par les représentants de la Bulgarie, du Royaume-Uni et de l'Espagne – s'est interrogé sur la façon de réaliser ces objectifs. Je suppose qu'il voulait dire à moyen ou à court terme. Tous les membres ont répondu en disant que la paix est une condition préalable à la réalisation de ces objectifs et que, par conséquent, l'Accord de Pretoria doit être appliqué par toutes les parties au dialogue intercongolais. Les voisins doivent eux aussi y contribuer pleinement. L'accord de la Commission de paix d'Ituri qui vient d'être conclu entre les Présidents Kabila et Museveni pourrait constituer un test.

Comme vient de le dire M. Guéhenno, la MONUC et mon Bureau continueront de travailler en totale cohésion, mais pour être plus efficaces, il doivent recevoir un mandat très clair ainsi que les moyens leur permettant d'appliquer toutes les dispositions relatives aux droits de l'homme figurant dans l'Accord de Pretoria. Cela était clair dans certaines des interventions, ainsi que dans la déclaration que M. Guéhenno vient de faire. Or nombre de ces dispositions sont tout à fait évidentes dans les différents articles de cet accord, mais d'autres sont implicites. Une tâche monumentale nous attend et, avec un mandat clair, nous serons en mesure de parvenir à d'excellents résultats si les parties font preuve d'une entière coopération.

J'ajouterai également, comme je l'ai dit déjà dans ma déclaration, que les suspects qui ont été clairement identifiés et que je cite nommément dans mon rapport doivent être suspendus de leurs fonctions militaires et arrêtés. La mise en place rapide d'une juridiction transitoire et spéciale – dont il ne m'appartient pas de préciser la nature, mais j'y reviendrai en répondant aux questions du représentant du Cameroun – permettra d'aborder les nombreuses violations flagrantes des droits de l'homme au long des années, sur la base des renseignements fournis par nous-mêmes, par la MONUC ou par une commission spéciale d'enquête qui pourrait être établie; c'est là un autre moyen d'atteindre ces objectifs. La commission de la vérité et de la réconciliation est à mon avis quelque chose d'essentiel dans le cadre de cette nouvelle structure judiciaire en République démocratique du Congo.

Enfin, pour ce qui est de cette question, nous devons exiger que toutes les parties donnent aux organisations humanitaires l'accès aux populations dans le besoin. À mon avis, ce n'est pas un point négociable. Comme je l'ai dit, ce n'est possible pas à présent, notamment dans les zones contrôlées par les rebelles et au cours des activités transfrontalières entre les régions contrôlées par les rebelles.

(*l'orateur poursuit en français*)

Répondant à présent à la question qui m'a été posée par le représentant de la France, je voudrais l'informer que le rapporteur spécial pour la République démocratique du Congo se rendra à partir du 27 février prochain et pour une période de 12 jours à Kinshasa, à Gbadolite, à Kisangani et à Goma. Quant aux autres rapporteurs spéciaux auxquels le représentant de la France a fait allusion, il existe effectivement une demande de la Commission des droits de l'homme qui remonte à 1997 afin que les rapporteurs spéciaux pour les exécutions sommaires, le rapporteur spécial pour le Congo et le Groupe de travail sur les disparitions se rendent conjointement en République démocratique du Congo. Cela n'a pas été possible jusqu'ici pour deux raisons, des raisons sécuritaires d'une part, et des raisons financières d'autre part. Eh oui, je n'ai pas les

fonds nécessaires pour financer une pareille mission. Mais j'espère évidemment que l'amélioration de la situation sur le terrain et la mise en oeuvre de l'accord de paix nous permettra de dépêcher cette mission en République démocratique du Congo dans les meilleurs délais.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le représentant des États-Unis s'est demandé si mon Bureau avait reçu une requête de la part des parties aux fins de fournir des conseils et une assistance technique s'agissant de la création de nouvelles institutions, en vertu de l'Accord de Pretoria. Je dirai que je n'ai pas reçu une telle demande, mais j'ai certainement fait une offre dans ce sens à toutes les parties, offre que je renouvelle sans ambiguïté. Je crois que M. Guéhenno a répondu à la deuxième question relative au rôle présent et futur de la MONUC.

Pour ce qui est de la question relative au tribunal militaire devant être mis en place par le MLC à Gbadolite, les États-Unis se sont dit déçus que mon Bureau ne puisse pas apporter son aide. Je pense que M. Guéhenno a indiqué qu'il fallait faire preuve d'une certaine souplesse pour des raisons que je comprends tout à fait s'agissant de surveiller les procédures de ce tribunal et de déterminer dans quelle mesure M. Bemba est disposé à accepter la responsabilité des actes commis par ses forces militaires sur le terrain. Mais, en ce qui concerne mon Bureau, j'aurais du mal à assurer l'observation des procédures d'un organisme judiciaire qui a été instauré par un mouvement rebelle et donc manquant de légitimité. Je crains, si nous faisions cela – je parle au nom de mon Bureau –, que nous prêtions crédibilité et légitimité à de telles procédures, ce qui, à mon avis, outrepasse nos compétences.

On m'a demandé également s'il y avait des mesures de suivi qui avaient été prises par le RCD-Goma à la suite des appels lancés par mon prédécesseur et par le Conseil lui-même. Ce que je peux dire, c'est que les dirigeants du RCD ont promis de poursuivre tous les suspects. D'après le chef de son département des relations extérieures, les procès seront publics et les suspects auront le droit de se défendre. Le 27 décembre, le Conseil opérationnel de guerre s'est réuni à Kisangani et a organisé un bref procès d'un petit nombre d'officiers et de policiers accusés d'avoir été les organisateurs des massacres du 14 mai 2002. Mais, outre la légitimité douteuse de ces tribunaux et de ces procédures, la liste ne comprenait pas certains des officiers supérieurs bien connus, que des témoins oculaires et que des organisations de défense des droits de l'homme avaient identifiés comme ayant dirigé les massacres. La liste ne comprenait pas non plus des responsables civils de haut niveau. Au lieu de cela, la plupart des personnes mises en cause étaient accusées de génocide, de tentative de génocide ou d'incitation à la haine raciale en liaison avec la mort d'un petit nombre de Rwandais au début des événements. Comme je l'ai dit, j'ai fourni le nom de ces officiers supérieurs aux représentants de la RCD que j'ai rencontrés à Kisangani en janvier dernier.

Maintenant, pour ce qui est des questions qui m'ont été posées par d'autres membres et notamment par la représentante de l'Espagne,

(*l'orateur poursuit en espagnol*)

elle a demandé comment avoir accès aux populations vulnérables. Je pense que la réponse est simple mais elle est bien difficile à mettre en oeuvre. Premièrement, il faut que les parties, et en particulier les mouvements rebelles, coopèrent en autorisant un accès sécurisé aux agents des organisations humanitaires. Deuxièmement, si possible, il faut que la MONUC dispose d'un mandat et d'une capacité accrue qui lui permette d'offrir une protection militaire à nos collègues des organismes humanitaires.

(*l'orateur poursuit en français*)

Le représentant du Cameroun m'a demandé quelles mesures pouvaient être prises par la communauté internationale afin que les responsables de ces exactions multiples ne jouissent pas, ou plus, de l'impunité. La première, nous en avons parlé, serait une commission d'enquête internationale. La deuxième mesure serait la création d'une juridiction spéciale pendant la phase de transition, qui, à mon avis, est tout à fait possible et souhaitable. La troisième – le représentant de la RDC en a lui-même parlé –, serait la création d'une juridiction semblable à celle qui existe actuellement en Sierra Leone.

En dernier lieu, le représentant du Cameroun me demandait ce que je pensais de la saisine de la Cour pénale internationale (CPI). Cela est tout à fait possible dans la mesure où la République démocratique du Congo a ratifié le Traité de Rome, et pourrait donc saisir la CPI si elle le souhaitait. En tout état de cause, je rappelle que la création d'une commission de la

vérité et de la réconciliation me semble faire partie de cet ensemble de mesures qui sont souhaitables afin de mettre un terme au climat et à la culture d'impunité.

Je mettrai, ainsi que le représentant du Cameroun et le Président du Conseil me l'ont demandé, le rapport écrit à la disposition du Conseil et je le transmettrai dans les plus brefs délais.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Enfin, Monsieur le Président, concernant votre question – sur la disposition des parties à traduire en justice les auteurs des exactions –, M. Guéhenno y a déjà répondu. Me fondant sur les contacts que j'ai établis sur le terrain, je pense que, à l'heure actuelle, le Gouvernement et le MLC semblent prêts à le faire. Comme je l'ai dit, je reste dans l'attente de réponses nettes, concrètes et crédibles de la part du RDC-Goma. N'ayant pas été en contact avec l'Union des patriotes congolais (UPC), je ne peux pas dire si ses membres sont prêts ou non à traduire en justice les auteurs des exactions.

Votre dernière question était : y a-t-il une chance de pouvoir identifier les responsables politiques qui couvrent les violences à l'encontre des femmes ou l'exploitation des enfants, en particulier dans le cadre de leurs efforts de guerre? Je pense que la réponse est oui, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Vieira de Mello de ses clarifications et commentaires.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 55.